

Conseil du Centre

73^e session, Turin, 3-4 novembre 2011

CC 73/4/3

POUR INFORMATION

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Application des normes IPSAS: rapport de situation

1. À sa 72^e session (novembre 2010), le Conseil a reçu une note sur les progrès réalisés par le Centre au niveau de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), ainsi qu'un plan des étapes à franchir afin que les états financiers et l'audit externe soient intégralement basés sur les IPSAS dès 2012.
2. Pour faciliter la consolidation des états financiers du Centre avec ceux de l'OIT, les états financiers pour l'exercice 2010 ont été présentés de la manière prévue dans la norme IPSAS 1.
3. En étroite consultation avec le BIT et avec le vérificateur aux comptes, et conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS), le Centre a adopté et appliqué aux états financiers pour l'exercice 2010 les dispositions des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) suivantes:

IPSAS 4 Effets des variations des cours des monnaies étrangères
IPSAS 9 Produits des opérations avec contrepartie directe
IPSAS 14 Événements postérieurs à la date de reporting
IPSAS 15 Instruments financiers: informations à fournir et présentation
IPSAS 18 Information sectorielle
IPSAS 19 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels
IPSAS 20 Information relative aux parties liées
IPSAS 23 Produits des opérations sans contrepartie directe (adoption partielle)
IPSAS 24 Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers
IPSAS 25 Avantages du personnel

4. Les IPSAS suivantes ont également été adoptées en 2010 mais n'ont pas eu d'impact sur les états financiers:

IPSAS 5 Coûts d'emprunt
IPSAS 6 États financiers consolidés et individuels
IPSAS 7 Participation dans des entreprises associées
IPSAS 8 Participation dans des coentreprises
IPSAS 10 Information financière dans les économies hyperinflationnistes
IPSAS 11 Contrats de construction
IPSAS 16 Immeubles de placement
IPSAS 22 Présentation d'informations financières sur le secteur des administrations publiques
IPSAS 26 Dépréciation des actifs générateurs de trésorerie
IPSAS 27 Agriculture

-
5. Pour la norme IPSAS 23 « Produits des opérations sans contrepartie directe », le Centre a choisi d'appliquer la période transitoire de trois ans prévue dans la norme. Pour 2010, cette norme a été appliquée aux recettes provenant des contributions volontaires pour tous les fonds, mais pas aux recettes provenant des activités de formation et des contributions en nature.
 6. La préparation précoce des états financiers du Centre a permis leur consolidation avec ceux de l'OIT. En 2010, le Centre a intensifié les efforts déployés dans le sens de l'application des IPSAS et de l'alignement sur le calendrier du BIT. Cette accélération a été rendue possible par le travail du vérificateur aux comptes, la consultation active avec le Bureau et la clôture rapide des comptes. La clôture des comptes en janvier et la réalisation de l'audit externe en février (soit un mois plus tôt que prévu) ont grandement contribué à ce succès.
 7. Outre les progrès réalisés en 2010, et dans le but de simplifier le processus de consolidation avec l'OIT, le Centre a aligné son calendrier sur celui du BIT afin que les états financiers 2012 soient pleinement conformes aux normes IPSAS. Le calendrier retenu est le suivant:

2011

IPSAS 3 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

IPSAS 12 Stocks

IPSAS 13 Contrats de location

IPSAS 23 Produits des opérations sans contrepartie directe (recettes provenant des activités de formation et des contributions en nature)

2012

IPSAS 1 Présentation des états financiers

IPSAS 2 Tableaux des flux de trésorerie

IPSAS 17 Immobilisations corporelles

IPSAS 21 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

IPSAS 31 Actifs incorporels

États financiers pleinement conformes aux normes IPSAS et vérifiés.

Turin, le 23 Juin 2011